

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 12 (1915)
Heft: 10

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

S'ADRESSER

Pour tout ce qui concerne la rédaction 
à M. SCHUMACHER, pasteur à Daillens (Vaud). pour les annonces et l'envoi
du journal
à M. E. FARRON, à Tavannes.

DOUZIÈME ANNÉE

N° 10

OCTOBRE 1915

AVIS

Par raison d'économie forcée, ce numéro ne présente qu'un nombre restreint de pages; nous prions nos aimables correspondants de patienter quelque peu pour l'insertion de leurs communications. Espérons que chacun de nos lecteurs nous trouvera pour 1916 un ou plusieurs abonnés de plus, ce qui nous permettra d'augmenter notre tirage et d'enrichir notablement notre publication. Que chacun travaille dans ce but et tous nous en profiterons.

LA RÉDACTION.

L'HÉRÉDITÉ

Chêne-Bourg, le 10 août 1915.

Pour vivre heureux, vivons cachés. Telle était ma devise quand un homme barbu, un distingué esculape, à lunettes abritant un œil perçant et inquisiteur, vint, un jour, après une assemblée, me saisir par le bouton de mon habit en me tenant à peu près ce langage : « Hé ! hé ! Marguerat, toi qui n'es pas très intelligent ni trop bête, tu vas écrire dans le *Bulletin* qui a besoin du concours de tous pour prospérer. » J'ai promis de le faire, et comme la parole donnée est sacrée, j'ai envoyé un premier article, puis un second; et voici que, dans un troisième, je pars en guerre sur la question de l'hérédité soulevée par M. Odier.

Cette question est intimement liée à celle de la consanguinité et il est difficile de parler de l'une sans aborder l'autre; toutefois, dans les lignes qui suivent, je tâcherai de m'en tenir au sujet qui nous intéresse et je ne m'occupera de celui de la consanguinité que quand je le jugerai nécessaire pour élucider un point important.

Je dirai d'emblée que je ne crois pas que les abeilles nourrices

aient une influence décisive sur le caractère de la mère et que cette dernière donnera naissance à une progéniture douce ou vicieuse, selon qu'elle (la mère) aura été élevée par une bonne ou une mauvaise ruche. Quand je m'occupe de l'élevage des mères, je procède par séries, et je charge du soin des larves maternelles une colonie habituée à bien traiter son couvain. Toutes mes mères sont d'excellentes pondeuses, mais donnent souvent des abeilles aux caractères dissemblables. Or, si l'influence des nourrices sur les larves était ce que quelques apiculteurs semblent croire, les mères de chaque série devraient être, au bout d'un certain temps, à la tête de colonies se ressemblant sous tous les rapports. Tel n'est pourtant pas le cas. Sur dix mères de la même série, élevées par la même ruche, huit donneront une progéniture douce et travailleuse; deux des bestioles méchantes et pillardes. De même je doute de l'influence des nourrices sur le caractère de l'abeille. Remplacez la mère de la plus docile de vos ruches par une matrone n'ayant jamais donné que des bêtes pillardes et vindicatives; deux mois après votre colonie aura les mêmes défauts que celle où vous aurez pris la mère.

Ceci ne concerne que l'hérédité au point de vue du caractère. Voyons un peu maintenant dans quel domaine celle-ci joue encore un rôle important et quelles sont ses conséquences.

La dégénérescence et la plupart des tares sont attribuables à la consanguinité.

Des apiculteurs, après une ou deux années d'abondance, firent venir à grands frais, du dehors, des mères qui devaient changer radicalement l'aspect du rocher et infuser aux colonies un sang nouveau. Au début tout alla bien et les jeunes princesses obtenues de ces étrangères firent des merveilles, enthousiasmèrent leurs propriétaires et les poussèrent à claironner aux quatre vents. Cela dura un certain temps, puis les trompettes se turent et l'encrier ainsi que la plume restèrent relégués dans un coin du pupitre. A quoi fallait-il attribuer ce silence ? Qu'était-il arrivé ?

Eh bien ! voilà : Nos malins s'étaient contentés de recevoir de loin en loin une ou deux mères étrangères qui avaient donné quelques filles, lesquelles s'étaient accouplées avec un mâle quelconque; puis ces filles avaient été chargées à leur tour de fournir le nécessaire à l'élevage. Si nos braves amis s'étaient arrêtés au bout de deux ou trois générations, la chose n'aurait pas eu de graves conséquences, mais ils continuèrent à se servir des mêmes sangs pour la reproduction, croyant que les qualités du premier croisement se transmettraient indéfiniment Hélas ! ils avaient compté sans l'hérédité, sans la consanguinité, cause de la dégénérescence, ignoré que les tares et les

défauts chez l'abeille se transmettent plus facilement que les qualités, et que finalement de ces croisements répétés il ne sortait plus que des individus de sang très mélangé, ne tenant plus d'aucune race.

Puisque j'en arrive à parler des tares, je crois ne pouvoir mieux faire qu'en parlant de faits qui se sont présentés à plusieurs reprises dans mon rucher.

En 1911, je reçus une mère caucasienne qui, la même année, me donna trois filles extraordinaires. J'étais rayonnant et je me disais : « L'année prochaine tu élèveras de ta caucasienne une quantité de mères que tu introduiras dans tes ruches. » De la coupe aux lèvres il y a souvent loin. Le printemps suivant, il me fallut déchanter : deux des colonies contenant de ces princesses avaient bien hiverné; quant à la troisième, elle était presque déserte et bien des abeilles qui restaient avaient l'abdomen gonflé par les excréments qu'elles ne pouvaient expulser. Comme par les beaux jours le mal disparut et que mon fournisseur de mères tardait à m'adresser mes commandes, je tentai encore l'aventure et j'élevai une douzaine de mères — toujours en me servant de ma caucasienne pure. Le résultat ne se fit pas attendre : quantité de larves étaient mortes dans les ruches contenant de ces élèves et je dus les changer toutes, jurant, mais un peu tard, qu'on ne m'y reprendrait plus.

La ruche-mère avait bien hiverné, mais contenait au printemps beaucoup d'abeilles à l'abdomen distendu. Le couvain était sain et nombreux. Les filles avaient donc hérité la tare de leur mère, mais avec cette différence que celle-ci avait fini par atteindre le couvain.

Dans les maladies infectieuses l'hérédité se fait aussi sentir.

En 1909-1910, mon rucher eut à souffrir terriblement du couvain noir. Beaucoup de mères devaient être infectées, car plusieurs de celles-ci, prises dans des ruches malades, puis placées dans des colonies absolument saines, propagèrent le fléau. Je crois donc que toutes les reines élevées dans des colonies où sévit le couvain noir sont infectées et capables de provoquer la maladie là où précédemment elle n'existe pas. Les mâles peuvent également être les propagateurs du mal et toute jeune mère saine qui se sera accouplée avec un mâle infecté risque de le devenir à son tour.

Je ne veux pas, Monsieur le Rédacteur, allonger davantage, mais avant de terminer je dirai que, à mon avis, les abeilles héritent presque toujours de l'un ou de l'autre de leurs parents ou de tous les deux à la fois, mais que les tares, s'il en existe, ne font que s'aggraver par des élevages répétés faits avec du couvain provenant de ruches n'offrant pas toutes les garanties désirables.

Recevez, cher Monsieur, mes cordiales salutations.

L. Marguerat.

LE PRIX DU MIEL

Réponse à M. H. Viesel.

Dans le n° 9 de notre *Bulletin*, vous regrettiez vivement, et un grand nombre d'apiculteurs avec vous, que je n'aie pas indiqué, dans mes communiqués aux journaux, les prix de 1 fr. 50 et 1 fr. 65 la livre, fixés par l'assemblée d'Henniez et vous me rappelez qu'une décision prise en assemblée doit être en tous points respectée. Vous mitigez, il est vrai, votre leçon, en voulant bien croire qu'il y aurait eu erreur, due à un défaut de ma mémoire.

Si vous, et vos amis, aviez assisté à l'assemblée d'Henniez, ou si vous vous étiez renseignés avant de m'accuser de passer outre à une décision de l'assemblée, vous sauriez le pourquoi de la communication que vous incriminez.

En même temps que notre assemblée, la section de la Broye avait aussi la sienne, également à Henniez. Peu de jours après a paru la malencontreuse publication que chacun connaît, à la suite de laquelle vous m'avez demandé d'envoyer aux journaux un communiqué rectificatif. Avant de faire droit à votre demande, mon devoir était de me renseigner sur les prix qu'avait fixés notre section sœur, car il s'agissait de toute la Broye. J'ai consulté M. L. Dubois, inspecteur pour la loque, qui m'a indiqué le prix de 1 fr. 25 à 1 fr. 30.

Notre section, de son côté, avait fixé celui de 1 fr. 50, bien qu'un membre, au cours de la discussion, ait déclaré avoir pu obtenir 1 fr. 65 pour une partie de sa récolte.

Dans mon communiqué aux journaux, je n'ai pas parlé *des décisions prises* à l'assemblée d'Henniez, mais j'ai dit « qu'il n'était pas possible de vendre en dessous de 1 fr. 30 à 1 fr. 60 — suivant quantité — un produit qui ne soit pas de la camelotte ». Vous avouerez que c'est très difficile et c'est intentionnellement que je n'ai pas parlé de 1 fr. 25 et de 1 fr. 65, prix qui me paraissent exceptionnels.

Voici les faits, je n'accepte donc pas votre leçon et à l'avenir renseignez-vous, je serai toujours à votre service.

Quand au fond de la question, je suis d'accord avec vous, aussi bien qu'avec M. Bretagne, que quelque chose doit être fait pour établir plus d'uniformité dans les prix et, avec un peu de bonne volonté, nous sortirons du gâchis dans lequel nous nous trouvons chaque année au moment de la vente, ce sera certainement plus utile que de faire de la polémique, qui ne peut amener que de la discorde entre nous au moment où nous avons besoin, plus que jamais, de nous entendre.

Henniez-les-Bains, 4 septembre 1915.

J. Blanchard

Résultat du travail de nos ruches sur balance en juillet 1915.

STATIONS	Altitude mètres	Force de la colonie	Diminution Grammes	Augmentation Grammes	Journée la plus forte Grammes	Date
Bramois (Valais)	501					
Mollens »	1061					
Monthevy »	401	Moyenne	1500			
Premploz »	860	»	3600	3400	700	7 juillet
St-Luc »	1650	Forte	6300	9900	3200	3 »
Bulle (Fribourg)	888	Bonne	900	2900	600	5 16 22 »
Châtel-St-Denis »	819	»	2950	1150	200	6
Massonnens »	840	»	1550	3650	500	12 »
Dompierre »	475					
La Sonnaz »	570	Forte	400	1450	200	2 27 31 »
Châtelaine (Genève)	430	Bonne	2650	2100	1050	28 »
Conches »	401	»	2200	1500	400	6 »
Bournens (Vaud)	568	Moyenne		1500	2800	20 21 »
Esserts/Champ ^t »	485	Forte	2400	9500	2900	6 »
Panex s/Ollon »	928					
Premier »	872	Bonne	5440	14650	2600	6 »
Vuibroye »	760	»	1400	1400	300	7 »
Buttes (Neuchâtel)	700	»	1500			
Cernier »	834	Forte	4850	2400	1000	6 »
Coffrane »	800	»	4600	12600	2200	6 »
Couvet »	750	Bonne	4200	5100	1300	4 »
St-Aubin »	458	»	1750	4200	1500	6 »
Courfaivre <i>a)</i> (J.-B.)	474	»	2350	2100	700	22 »
» <i>b)</i> »		»	5150	2850	800	22 »
Cormoret »	711	»	700	3500	800	4 »
Tavannes »	761	»	4200		500	18 »

MIEL DE RHODODENDRONS

La question 4 parue dans notre *Bulletin* du mois de septembre a sans doute été une surprise pour plus d'un abonné; car je veux croire que, dans nos régions, personne n'a jamais soupçonné notre merveilleux rosage des Alpes de dissimuler quelque traître poison dans son nectar. Sans doute, personne n'aura conclu hâtivement au tragique, après cette lecture, en décidant par exemple, de transporter ses ruches loin des lieux où abondent les rhododendrons, ou même, ce qui serait pis encore, de vouloir détruire cette plante le plus possible dans le rayon exploité par les abeilles.

Cependant, en présence de ce point d'interrogation, et en songeant aux effets extravagants produits par ce *miel fou* d'Asie-Mineure, miel recueilli en grande partie dans les fleurs de rhododendrons de ce pays, il n'est pas impossible que quelque lecteur en ait conçu des préventions contre le miel que nos abeilles vont cueillir dans les mêmes fleurs sur nos montagnes. Or ces préventions seraient aussi fâcheuses qu'injustes. Il est en effet toujours fâcheux de se tromper; il est ensuite injuste d'incriminer cette plante, dont la fleur n'est pas seulement par sa beauté l'ornement de nos hautes montagnes, mais encore une précieuse ressource pour nos abeilles par son nectar abondant et bienfaisant. Les apiculteurs qui chaque année bénéficient du butin que leurs abeilles vont puiser dans les fleurs des rhododendrons doivent rendre justice à ces fleurs.

Que le rhododendron de l'Asie (*rhod. ponticum*) passe pour produire un miel dangereux, cela ne signifie pas qu'il en soit de même pour le rhododendron des Alpes (*rhod. ferrugineum* et *hirsutum*). Ce sont des espèces différentes. Il arrive fréquemment dans les végétaux que les espèces voisines ont des propriétés diverses et même parfois contraires. Ainsi dans les végétaux du même genre, nous trouvons des espèces douées de vertus médicales et d'autres qui en sont dépourvues. De même il y des espèces que l'analyse botanique rapproche entre elles, dont les unes sont vénéneuses, alors que les autres ne le sont pas. Le *rhododendron ponticum* fût-il réellement vénéneux sous le climat et les chaleurs de l'Asie-Mineure, il ne s'en suivrait aucunement que nos deux espèces alpestres : le *rhododendron ferrugineum* et le *rhododendron hirsutum* le soient aussi, alors que leurs fleurs s'épanouissent à l'air pur des hautes montagnes, à la fraîcheur préférée des forêts et des torrents, aux abords des glaciers.

Bien plus, je crois qu'il n'est nullement démontré que le *rhododendron ponticum* contienne des principes toxiques dans son nectar, et

que les troubles occasionnés aux consommateurs par le miel de ce pays soient dus à cette fleur. Ces troubles, M. l'ingénieur grec, dont parle le *Bulletin*, ne les a point exagérés. Il y a bien vingt-cinq ans que, traduisant la *Retraite des Dix Mille*, de Xénophon, j'y lisais les détails typiques qui suivent :

« Lorsque les soldats eurent franchi le sommet de la montagne, ils redescendirent sur le versant du Pont-Euxin (mer Noire) et campèrent, le premier soir, dans des villages qui n'étaient plus qu'à deux étapes de Trébizonde. Ces localités ne présentaient rien de remarquable, sinon une étonnante quantité de ruches. Ce ne fut point un avantage pour l'armée, car tous les soldats qui mangèrent du miel devinrent comme des hommes ivres et furent pris de vomissements et d'une violente dysenterie. La plupart gisaient sur le sol et étaient fort abattus. On aurait dit une armée venant de subir une grave défaite. Ceux qui en avaient le plus mangé étaient devenus comme fous furieux et quelques-uns étaient comme des mourants. Cependant, au lever du jour, on constata que personne n'était mort. Les soldats commencèrent à recouvrer le sentiment vers l'heure où la veille ils avaient mangé le miel. Le troisième et le quatrième jour, tous se rétablirent; mais ils ressemblaient à des hommes qui viennent de subir un long traitement. »

L'illustre général qui raconte ainsi l'aventure arrivée à ses hommes ne nous dit pas à quelle cause ce miel devait ses fâcheuses propriétés, ce que probablement il ignorait. L'ingénieur grec dont parle l'abonné du *Bulletin* d'apiculture n'a point voulu imiter la prudence de Xénophon. Mais ne s'aventure-t-il pas dans l'inconnu ou ne subit-il pas l'influence de quelque préjugé lorsqu'il attribue aux rhododendrons l'effet produit par ce miel ? C'est ce qu'on serait porté à supposer. La chimie pourrait seule nous fixer sur ce point, en soumettant à une analyse minutieuse les fleurs du *rhododendron ponticum*.

En attendant, n'oublions pas que l'Asie-Mineure est l'Eldorado des plantes vénéneuses dont plusieurs lui doivent même leur nom. Ainsi, c'est Acônis, une ancienne ville de ce pays, qui a donné son nom à l'une des plantes les plus vénéneuses de notre hémisphère, l'aconit, parce que cette plante était très commune dans les environs de cette ville. C'est encore une région de ce pays, la Colchide, qui a donné son nom à une autre plante vénéneuse bien connue, le colchique, qu'on y trouve dans une extraordinaire abondance. Nous savons aussi que ces poisons ont joué un rôle fréquent et tragique dans l'histoire des rois de ce pays.

Qui peut nous dire que ce n'est pas dans le calice de ces fleurs si répandues que les abeilles vont puiser le suc qui rend si dangereux le

miel de ces régions ? Il y a même lieu d'observer en passant que le malaise éprouvé par les soldats de Xénophon a beaucoup d'analogie avec les symptômes que présente l'empoisonnement occasionné par l'aconit absorbé en très petite quantité.

Notons encore que le *rhododendron ponticum* a été acclimaté dans les parcs et les jardins publics, spécialement en France. Ses belles fleurs roses s'épanouissent nombreuses au sommet de chaque rameau, au mois de mai. Je n'ai jamais appris qu'aucun inconvénient en soit résulté.

Mais revenons à notre rhododendron des Alpes : lui du moins a conservé intact son bon renom. Car personne jusqu'ici ne s'est avisé de soupçonner la pureté et le bon aloi de son nectar. Et cependant il y a bien longtemps que dans nos montagnes nos butineuses ont mis ses fleurs à contribution et ont rapporté leur butin à leur maître, l'apiculteur. Et qui donc a découvert dans ce miel quelque propriété délétère ? Bien au contraire, partout où un rucher a la chance de se trouver dans le voisinage d'un champ étendu de rhododendrons, on constate que la qualité du miel s'en ressent avantageusement et son arôme en devient plus exquis.

Pour ce qui me concerne, il y a quinze ans que mes abeilles font leur bon profit des fleurs de rhododendrons; je n'ai eu qu'à m'en féliciter. Mes fidèles clients, qui chaque année renouvellent leurs commandes accompagnées d'aimables compliments pour le miel précédemment livré, ne se plaignent pas d'en avoir ressenti d'autres inconvénients qu'un goût un peu violent de « revenez-y », inconvénient qui n'a de suites à déplorer ni pour l'apiculteur ni pour le client.

J'ajouterais encore un détail pour prouver que les fleurs de rhododendrons, loin d'être nuisibles, sont au contraire salutaires. C'est le fait que, dans nos vallées, les gens ont l'habitude, dans leurs indispositions et maladies, de recourir aux tisanes de fleurs de rhododendrons, tout comme ils se servent de fleurs de camomille, de tilleul, etc. Et ils en éprouvent de bons résultats, ce qui n'aurait certes pas lieu si cette fleur contenait un suc nuisible.

Je termine cet article sur le miel de rhododendrons en rassurant pleinement les lecteurs de notre cher *Bulletin d'apiculture* sur la vertu bienfaisante de ce miel et en leur conseillant d'en faire eux-mêmes bon usage : peut-être sera-t-il pour eux un brevet de longue vie !

A. Berclaz.

SUCRE DE FRUITS

Satigny, le 4 septembre 1915.

Monsieur le Rédacteur,

Je me permets de vous adresser quelques mots en réponse à M. Bretagne. D'accord avec lui sur la perte des jeunes reines, je ne le suis pas sur la question du sucre de fruits. Dans les années 1885 ou 1886 j'eus la visite d'un monsieur qui, vu ma position de président de la Société, pensait faire une bonne affaire en m'offrant la représentation de la fabrique de sucre de fruits. A l'appui de sa proposition il me dit que ce sucre ne se trouvait pas à l'analyse, cette raison fut justement le motif de mon refus et je m'empressai de conseiller à la Société de ne pas admettre ce sucre pour la nourriture des abeilles. Il fut un temps où je me figurais que tous les apiculteurs devaient être de parfaits honnêtes hommes. Hélas ! je dus me désillusionner et j'en conclus que ce sucre pouvait porter atteinte au commerce du miel en induisant les consommateurs à douter de la pureté de ce produit. Je maintiens ce point de vue, malgré l'opposition qui m'a été faite par M. Chaponnière. M. Bretagne prétend avoir la preuve de son innocuité par le fait qu'un échantillon a pu se conserver dix ans sans altération et sans granuler, je le conteste, et l'expérience que j'ai faite, contrôlée par M. Akermann, chimiste officiel, est là pour démontrer d'une manière irréfutable le danger qu'il y a à introduire ce produit dans l'alimentation des abeilles. Pour ma part, je voudrais qu'on ne parle jamais de ce sucre et de ses propriétés; mais puisque le lièvre a été lancé, tâchons d'arriver à le passer à la casserole. Nos confédérés de langue allemande le prônent, ça ne veut pas dire qu'ils n'en fassent jamais mauvais usage. Du reste le calcul de M. Burnand prouve qu'il y a avantage à faire son sirop, qui, étant bien fait, ne procure jamais de mécompte.

Louis-S. Fusay.

SERA-CE UNE NOUVELLE CONCURRENCE ?

Je découpe dans un journal politique l'annonce suivante :

Voyageurs contre commission qualifiés

Je cherche pour la Suisse française quelques voyageurs expérimentés, pour la représentation d'une poudre servant à la fabrication de miel artificiel, lequel article est déjà introduit avec un énorme succès en Suisse alémanique. Forte commission. Messieurs, présentant bien et pouvant se

vouer entièrement à cet emploi, sont priés d'adresser les offres sous chiffres O. F. 5335 à l'Agence de publicité Orell-Füssli-Publicité, à Zurich.
O 70587.

Qu'est-ce que c'est que ça ? J'avoue humblement que je l'ignore. Une nouvelle poudre de perlinpinpin ou du bluff ? Attendons pour voir. Dans tous les cas si quelqu'un « présentant bien » obtient des renseignements, je lui serais reconnaissant de les communiquer au *Bulletin* pour le profit ou l'agrément de tous.

Bretagne.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

Septembre a été jusqu'ici éminemment favorable... aux retardataires. Et il est à présumer qu'ils ont été nombreux pour bien des causes : surcroît de travaux agricoles, mobilisation, achat difficile et retard dans la livraison du sucre destiné à la nourriture des abeilles, etc., etc. Le temps chaud, et constamment ensoleillé, a permis un emmagasinement en bonne place des provisions données, une reprise de la ponte, la récolte du pollen nécessaire, ce qui, ces années dernières, n'aurait pu se faire en aussi bonnes conditions. Mais avec octobre, tout doit être terminé, car la température des nuits, qui ici ne descendait pas au-dessous de 10 à 12 °, va baisser considérablement et il n'est plus temps de donner de la nourriture liquide.

Déjà les nuits sont longues et froides, l'azur du ciel se brouille, les clochettes des troupeaux, les colchiques dans les champs, les journées grises, le soleil qui semble avoir les yeux embrumés, tout cela nous annonce le sommeil hivernal et c'est le moment de procéder aux dernières opérations de la mise en hivernage. La plus pressante besogne, c'est donc encore de compléter, s'il y a lieu, les provisions des colonies nourries de bonne heure ou de celles qui ont fait grande consommation; il y en a dans chaque rucher de ces insatiables, véritables tonneaux des Danaïdes, qui absorbent nourrisseur après nourrisseur sans qu'il y paraisse; ruches très fortes qui, en années favorables, feront des merveilles aussi.

Quand toute la nourriture a été donnée, on peut allonger les entrées que l'on avait dû raccourcir pendant le nourrissement. Nous rappelons que la hauteur de ces entrées doit être de 6 à 7 mm. Il faut veiller à une bonne aération. Un certain nombre de mes ruches ont un trou dans la paroi postérieure à ras du plancher; d'autres ont un ou deux trous dans le plancher lui-même, avec une fermeture pivotante, tout ceci afin d'établir un léger courant d'aération dans le bas; je me trouve fort bien d'avoir pratiqué ces ouvertures depuis sept ou huit ans déjà. Placez vos ruches assez haut sur jambes : 40 centimètres au mini-

rum, en vue d'éviter l'humidité du sol. Vérifiez et réparez vos toitures, les gouttières pourraient donner une fâcheuse goutte à vos abeilles. Enlevez les toiles imperméables qui couvraient vos cadres : expériences faites et refaites, il faut reconnaître ici une fois de plus la profonde sagesse des directions de M. Bertrand.

Ne calfeutrez pas vos ruches outre mesure à ce moment; c'est parfaitement inutile, même si l'hiver nous réserve de basses températures; c'est pour le premier printemps que vous devez préparer ces ouvertures chaudes, ces « mitaines » et ces « chaussettes » qui permettront alors à vos colonies de tenir les premiers bébés bien au chaud.

Si vous en avez (j'ai l'air de me moquer), gardez du miel ou des rayons de miel que vous donnerez aux nécessiteuses lors de la première visite du printemps prochain. Quant aux rayons vides (je n'ai pas besoin de dire : si vous en avez), souffrez-les encore avant de les remiser dans un endroit sec. Un peu de sucre fin sur les rayons contenant du pollen vous procurera quelque chose de très précieux pour le moment où recommencera l'élevage du couvain.

Et, pour finir, envoyez au *Bulletin* une avalanche de vos impressions sur l'année 1915 ou de vos questions... sur ce qu'il aurait fallu faire et sur ce que vous comptez faire pour que 1916 vous apporte ce que 1915 a négligé de vous octroyer.

La rédaction a une dizaine de classeurs, hélas encore vierges, mais qu'elle espère voir se remplir... pour la guérir du vertige qui la saisit en face des bidons vides.

Schumacher,

GRAINE DE MÉLILOT

Les amateurs de graine de mélilot sont informés que M. J. Comtat, à Pregny, a pu récolter 350 grammes de ladite qu'il tient à la disposition des acheteurs.

Prix de 1^{re} classe et Médailles :

BEBNE 1895 — GENÈVE 1896 — THOUINE 1899 — POBBENTBUIY 1902

**DÉPOT
CENTRAL** d'outils apicoles, cadres, sections, de boîtes, bocaux et étiquettes à miel, de cire gaufrée en 3 épaisseurs.

CHEZ
E. WARTMANN, BIENNE, Suisse

Prix modérés. Qualité irréprochable. Renseignements.

ÉTABLISSEMENT APICOLE

Fondé en 1887



Téléphone 61

La Croix-Orbe

Les plus hautes récompenses à toutes les expositions.

Outillage complet pour apiculteurs.

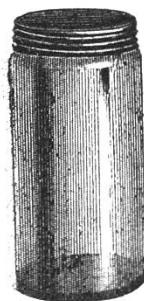
Ruches - Essaims - Reines.

**Prix spéciaux et avantageux pour toute commande
faite d'octobre à février.**

Demandez le nouveau prix-courant franco et gratis.

J. ERNST à Küsnight (lac de Zurich)

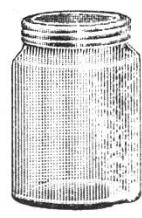
livre en qualité éprouvée des flacons à miel en verre blanc propre, avec couvercle à vis.



A



C



D

A. Forme haute $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$, 1, $1\frac{1}{2}$, 2 kilos.
Couvercle en aluminium 18, 22, 32, 45
52 cts

Couvercle en fer blanc 15, 19, 27, 40,
47 cts.

C. Forme cannelée $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{2}$ kilos.
Couvercle en aluminium 19, 24 cts.
Couvercle en fer blanc 16, 20 cts.

D. Forme grandeur moyenne soufflée
à la machine.
Couvercle en aluminium 16, 20, 28 cts.
Couvercle en fer blanc 13, 17, 23 cts.

En prenant pour fr. 2 — avec 4 % de rabais

»	»	»	50.—	»	6 %	»	»
»	»	»	100.—	»	8 %	»	»
»	»	»	200.—	»	10 %	»	»

petits verres à échantillons avec enveloppe en bois

J'ai à vendre une partie de bocaux à miel, soufflés à la machine, contenant $\frac{1}{2}$ kilo, couvercle en fer blanc,

en prenant 100 pièces fr. 14 —
» 4000 » 130.—

Voiles entulle de différents prix.

Gants en cuir de 1^{re} qualité à fr. 5.30.

Pipes pour non fumeurs à fr. 3.50 et 3.80.

Feuilles gaufrées en bonne cire et bien exécutées.

J'achète toujours de la vieille cire.

Demandez le catalogue des différents articles.

Suis toujours acheteur de miel d'abeilles contrôlé, payé comptant. Offres à

J. SCHALLER-FELLMANN, 14, Spiegelgasse, Bâle